

## Le nouveau plan de Bercy pour amortir le choc Omicron

« Covid : Bercy renforce les aides aux entreprises au 'quoi qu'il en coûte' », titre **Les Echos**, relevant que Bruno Le Maire a annoncé hier vouloir faciliter l'accès aux dispositifs d'activité partielle et de prise en charge des coûts fixes pour toutes les entreprises du tourisme et celles touchées par les restrictions. Le ministre de l'Economie jure que ces nouvelles mesures ne marquent pas le retour au « quoi qu'il en coûte ». Il s'agit de « dispositifs ciblés » dont « l'ordre de grandeur est la centaine de millions d'euros (...), très loin des milliards d'euros qui était l'unité de compte quand nous étions dans le régime du "quoi qu'il en coûte" », a souligné le locataire de Bercy hier à l'issue d'une réunion avec les représentants du patronat et des secteurs concernés. Dans le détail, la réponse au ralentissement économique que fait craindre la vague Omicron passera par deux dispositifs d'accompagnement. Premier pilier, l'activité partielle. Bruno Le Maire a confirmé le maintien de ces dispositions, en ajoutant également que « toutes les entreprises faisant l'objet de mesures de restrictions sanitaires auront également accès à cette indemnisation à 100 % de l'activité partielle ». En outre, comme le fonds de solidarité est fermé depuis le mois d'octobre, c'est le dispositif de prise en charge des coûts fixes qui doit prendre le relais, pour des montants bien évidemment moindres. Désormais, il suffira d'une perte de 50 % du chiffre d'affaires pour y avoir droit. Par ailleurs, le ministre a tenu compte des critiques des organisations patronales sur la lenteur de ce dispositif, les sommes n'étant pas débloquées avant plusieurs semaines. Il a ainsi promis que les procédures de remboursement se feraient désormais « en quelques jours » pour les montants inférieurs à 50 000 euros. Cette première salve de mesures pourrait rapidement être complétée. La possibilité d'une exonération de charges pour les entreprises faisant l'objet de restrictions sanitaires ou ayant perdu 65 % de leur chiffre d'affaires est étudiée. Surtout, Bruno Le Maire a annoncé vouloir travailler à un geste pour le remboursement des PGE. L'U2P s'est dit « particulièrement satisfaite » de cette perspective. Avec ces mesures d'aides renforcées, l'exécutif s'attend à une facture comprise entre 100 à 200 millions en janvier pour les comptes publics. (**Les Echos**, p.2)

« Aides Covid : les caisses sont pleines », titre L'Opinion, détaillant que Bruno Le Maire a confirmé la prise en charge totale de l'activité partielle pour les entreprises faisant l'objet de nouvelles restrictions dès lors qu'elles observent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 65 %. « Les dispositifs de compensations réactivés sont bien ciblés, a réagi le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. C'est du pragmatisme sans revenir au "quoi qu'il en coûte". » De fait, Bruno Le Maire a assuré que le coût de ces nouvelles mesures ne dépasserait pas la centaine de millions d'euros pour le mois de janvier. Pas de quoi inquiéter Olivier Dussopt, qui en plus a enregistré de bonnes nouvelles en fin d'année. « Grâce à une croissance meilleure qu'anticipée, les rentrées fiscales, notamment de l'impôt sur les sociétés, ont été bien supérieures aux prévisions en novembre », confie-t-il à L'Opinion. (L'Opinion, p.5)